

PERMIS – Un nouveau radar à l'essai aux Pays-Bas

Fiche pratique publié le 16/03/2018, vu 1127 fois, Auteur : RAULINE Sven

Afin de relever les infractions commises au volant, un nouveau radar est actuellement à l'essai aux Pays-Bas.

Afin de relever les infractions commises au volant, un nouveau radar est actuellement à l'essai aux Pays-Bas. Ce radar, nouvelle génération, serait capable de détecter les usagers utilisant leur **téléphone au volant**.

Munie de caméras, la machine pourra alors enregistrer, à travers le pare-brise, des images servant par la suite à relever l'infraction. Si les résultats sont encore incertains, le gouvernement espère pouvoir affiner cette nouvelle technologie afin de proposer, dans le futur, un radar performant.

"C'est un agent qui analysera les images et déterminera si une infraction est réellement commise", explique la police nationale "C'est déjà le cas en matière d'excès de vitesse."

Ce radar peut être implanté sur les autoroutes, en ville, ou sur le réseau national.

MAITRE-RAULINE-AVOCAT.FR